

Notes d'allocution

« Non à l'initiative contre l'immigration de masse »

Conférence de presse du 16 janvier 2014

Jean-Michel Cina, Conseiller d'État

Président de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC),

Chef du département de l'économie, de l'énergie et du territoire (VS)

Mesdames, Messieurs,

L'année dernière, la Conférence des gouvernements cantonaux a fêté ses 20 ans. Pourquoi avoir fondé la CdC ? Dans un contexte de mondialisation croissante de la politique mais surtout face au débat sur l'adhésion ou non de la Suisse à l'Espace économique européen (EEE), les cantons se devaient de coordonner leur action en vue d'une meilleure prise en compte de leurs intérêts et de leur marge de manœuvre au sein de l'État fédéral.

Aujourd'hui, 20 ans après, les enjeux sont similaires : Quelles relations souhaitons-nous entretenir avec notre principal partenaire ? Partenaire économique, certes, mais pas seulement. Car nos liens avec l'UE ne sauraient se résumer à des balances commerciales. Ils sont historiques, culturels et tout simplement géographiques.

L'été dernier déjà, les cantons ont signifié leur attachement à la politique migratoire suisse. Le système d'admission dual, qui comprend d'une part la libre circulation des ressortissants de l'UE et de l'AELE et, d'autre part, l'immigration de main d'œuvre qualifiée en provenance de pays tiers pour répondre aux besoins de l'économie, a fait ses preuves. Dès lors, quoi de plus logique pour les cantons que de rejeter l'initiative contre l'immigration de masse ? Pourquoi, en effet, quitter une voie que nous avons résolument choisie, même si elle est parfois sinueuse ? Ainsi, la libre circulation a accentué certains défis : sur le marché du travail et sur le marché du logement et la pression sur les infrastructures, pour ne citer que trois exemples qui seront développés par mes collègues, le Conseiller d'État Andreas Rickenbacher et le Conseiller d'État Pascal Broulis.

Après le NON à l'EEE en 1992, la Suisse a opté pour la voie bilatérale. Un choix jamais démenti par le peuple suisse, qui a dit :

- en 2000 : Oui (à 67,1%) aux Bilatérales I
- en 2005 : Oui (à 53,4%) à Schengen/Dublin et Oui (à 56%) à l'extension de la libre circulation des personnes à l'UE-10¹

¹ Estonie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie, Slovénie, République tchèque, Hongrie et Chypre.

- en 2006 : Oui (à 53,4%) à la coopération avec les États d'Europe de l'Est, soit à la contribution à l'élargissement et
- en 2009 : Oui (à 59,6%) à la reconduction/extension de la libre circulation des personnes à la Roumanie et à la Bulgarie.

La libre circulation des personnes est la base des relations entre la Suisse et l'UE. Accepter l'initiative aurait des conséquences inestimables. La Suisse serait obligée de renégocier dans les trois ans l'accord sur la libre circulation des personnes, en contradiction avec l'initiative. Et il y a fort à parier que le Conseil fédéral n'y parviendra pas. Richard Jones, l'ambassadeur de l'UE en Suisse, a tenu des propos très clairs : il n'y aura pas de nouvelles négociations sur les quotas ou les contingents. En fin de compte, accepter l'initiative signifierait la fin de la libre circulation des personnes.

Les conséquences ne sont plus un secret pour personne : la libre circulation fait partie des Accords bilatéraux I, lesquels sont liés par la « clause guillotine ». En clair, la résiliation de l'un des accords entraîne la dénonciation automatique des autres. La Suisse perdrait son accès privilégié au marché intérieur de l'UE, comme vous le rappellera ma collègue, la Conseillère d'État Barbara Janom Steiner.

Les relations futures avec le premier partenaire de la Suisse seraient plus qu'incertaines. Quelles seraient les conséquences pour les négociations bilatérales en cours relatives aux différents accords de coopération tels que la participation au programme d'éducation *erasmus+*, au programme de recherche *Horizon 2020* ou à *MEDIA* et *culture* ? Sans parler des négociations relatives aux questions institutionnelles.

Le 9 février, c'est donc bien davantage que la libre circulation des personnes avec l'UE qui est remise en question : il y va de la politique européenne de la Suisse des 20 dernières années dont le succès est incontestable.

Loin de moi l'intention de tenir des propos catastrophistes. Mais il est de mon devoir de membre d'un exécutif d'attirer l'attention sur les répercussions qu'aurait l'acceptation de l'initiative. Les cantons ont toujours été en faveur de la voie bilatérale et ils le sont toujours.

La libre circulation des personnes apporte une contribution indispensable à la prospérité économique de la Suisse. Elle figure parmi les nombreux accords que la Suisse a conclus avec l'UE. Les cantons défendent la voie bilatérale, qui compte au nombre des conditions-cadres économiques favorables que la Confédération et les cantons ont pour tâche de promouvoir.

À cinq reprises déjà, le peuple a apporté son soutien à la voie bilatérale. Un NON à l'initiative « Contre l'immigration de masse » permettra de poursuivre dans une direction qui a fait ses preuves.